

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3299**27 décembre 2013****SOMMAIRE**

6922767 Holding Sàrl	158318	O2C Group S.A.	158315
Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	158319	Opinvest	158306
Adeo s.à r.l.	158318	Opus Estates S.A.	158306
Amarine Luxembourg SA	158310	Poland Retail Topco III S.à r.l.	158320
Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l.	158317	PS Holdco S.à r.l.	158306
Antan Holding S.A.	158319	Reima sàrl	158306
Aool S.A.	158314	Rom3 S.A.	158307
A.R.S. Immobilière S.A.	158317	Royale Topaze S.A.	158307
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	158315	Royale Topaze S.A.	158307
Atlas Investment Company 4 S.à r.l.	158312	RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.	
Atlas Investment Company 5 S.à r.l.	158324	158306
Big Mountain S.A.	158316	Self B Two, S.à r.l.	158313
Cabin Poland Holdco S.à r.l.	158320	Semtex S.A., SPF	158310
Celula Loft Living S.à r.l.	158313	S.F.C. REVISION Société fiduciaire, comp-	
Contego AV Luxembourg S.à r.l.	158309	table et de révision	158307
Coral Doonbeg Holdings S.à r.l.	158319	Skystone Development S.A.	158311
Ecomcom S.A.	158314	SM Holdings S.A.	158311
Endrope S.A.	158314	Sodintec Finances S.A.	158313
Fidentia Global Holdings	158318	SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l. ..	158313
Gania S.A.	158312	Syniverse Technologies S.à r.l.	158316
Global Europ Product. S.à r.l.	158311	Taunus Holdings Limited	158309
Hermes Real Estate Senior Debt Holdings		Taunus Holdings Limited	158309
S.à r.l.	158339	The Creative Logic S.A.	158309
Immo R.C. S.à r.l.	158312	Thelio Participations S.A.	158308
iprolux S.à r.l.	158317	Travel Pro S.A.	158309
JCF III Europe S. à r.l.	158324	Trinacria Italia S.à r.l.	158308
Lëtzebuenger Informatiksolympiad (LIO)		Verita F	158317
a.s.b.l.	158350	wapi S.à r.l.	158307
Magnétique S.à r.l.	158315	Yellow Horse S.A.	158308
Nutriconcept S.A.	158310	Y Real Estate Fund, SICAV-FIS	158319
Nutriconcept S.A.	158310		

Opinvest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169130/9.

(130206327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013169132/10.

(130205612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 906.134,28.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.143.

Par résolutions signées en date du 18 novembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jonathan Heathcote, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Fabio M. Giuseppetti, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169161/15.

(130205921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Reima sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp.
R.C.S. Luxembourg B 141.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REIMA sàrl

Référence de publication: 2013169171/10.

(130206282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169179/10.

(130205616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Royale Topaze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.571.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169175/9.

(130206064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Royale Topaze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.571.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169178/9.

(130206067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

S.F.C. REVISION Société fiduciaire,comptable et de révision, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.446.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169181/9.

(130205745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Rom3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.781.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.2013.

Pour: Rom3 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013169168/15.

(130205897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

wapi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 152.727.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013170036/12.

(130207433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Thelio Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.085.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en daté du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société THELIO PARTICIPATIONS SA (en liquidation), avec siège social à 4, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013169352/19.

(130206192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Trinacria Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «TRINACRIA ITALIA SARL», ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 101.647, tenue en date du 31 octobre 2013,

que Monsieur Francesco AVANZATO, né le 23 mars 1944 à Paienne (I), demeurant à L-1458 Luxembourg, 2, rue de l'Eglise (10 parts), associé de la société prédite a vendu avec effet immédiat 10 parts sociales soit la totalité de ses parts à Monsieur François ERRIGO, chauffeur, né le 3 mars 1965 à Moyeuvre Grande (F), demeurant à F-57330 Hettange Grande (F), 17, Faubourg Rastenne (90 parts)

La répartition des parts est maintenant la suivante:

Monsieur François ERRIGO 100 parts

Total: 100 parts

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013169353/19.

(130206241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Yellow Horse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.367.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 3 décembre 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, avec siège social an 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 Décembre 2013.

A Luxembourg, le 3 Décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013169305/16.

(130206200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Travel Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.184.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169267/10.

(130205965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

The Creative Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169262/10.

(130206022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Taunus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.153.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169245/10.

(130206108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Taunus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.153.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169244/10.

(130206107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Contego AV Luxembourg S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013170130/14.

(130207729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013169117/11.

(130205778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 octobre 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 octobre 2013 que:

- Les mandats d'administrateurs de Madame Florence Herb, domiciliée au 5 rue des Romains L-4974 Dippach, de Monsieur Guillaume Kimmel domicilié au 5 rue des Romains L-4974 Dippach et de Monsieur Jean-Claude Tarai, domicilié au 3, rue des Vigneulles F-57140 Saulny sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Florence Herb, domiciliée au 5 rue des Romains L-4974 Dippach est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/12/2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013169118/21.

(130205998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Semtex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169202/10.

(130205624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Amarine Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013170072/12.

(130207893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Skystone Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.680.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 4 décembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Marina Padalino résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 31 octobre 2013;
 - De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
 - D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Andrea Giovanni Carini précité.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYSTONE DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013169209/18.

(130206324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2016:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A.,

Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013169211/18.

(130206264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Global Europ Product. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 157.599.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

GLOBAL EUROP PRODUCT. S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9560 WILTZ, 21, rue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157599

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013169340/18.

(130206096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Gania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.685.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société GANIA SA (en liquidation), avec siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013169341/19.

(130206181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Immo R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 41.

R.C.S. Luxembourg B 107.206.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

IMMO R. C. S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9673 OBERWAMPACH, Maison 41, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B107206

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013169342/18.

(130206095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.823.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 3 octobre 2013

L'associé unique décide de renouveler les mandats de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Alain DE-LOBBE avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Antonis ANASTASIOU avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'associé unique décide également de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréé la société ERNST & YOUNG, avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels 2013, et de rayer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013170621/17.

(130208246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Self B Two, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.709.

—
Extraits des résolutions des actionnaires de la société fait le 23 octobre 2013

SELF B Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 2-8 Avenue Charles the Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le matricule B 102437, (le "Actionnaire unique") résoudre par la présente:

1. De reconnaître qu'Ewoud (erronément publier Edwoud) Boekhout, adresse professionnelle à 260, Entree II, De entre, NL - 1101 EE Amsterdam Z.O., a remis sa démission à titre du gérant de la Société et d'accepter sa démission avec effet au 31 Octobre 2013.

2. D'approuver la nomination de Nicole Bell, adresse professionnelle à 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, en tant que gérant de la société avec effet à partir du 31 Octobre 2013.

SELF B Investments S.à r.l.

Représenté par Ewoud Boekhout / Gary Janaway / Paul Farmer

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013169201/20.

(130205988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.620,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.073.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169218/10.

(130205764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Sodintec Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.152.

—
Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169217/10.

(130205651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 66.685.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013170143/14.

(130207872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ecomcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.656.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société ECOMCOM SA (en liquidation), avec siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.
Pour extrait conforme
Cédric SCHIRRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013169336/19.

(130206173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Endrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.705.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société ENDROPE SA (en liquidation), avec siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.
Pour extrait conforme
Cédric SCHIRRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013169337/19.

(130206179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Aool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.459.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.12.2013.
Für: AOOL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013170081/16.

(130207487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Magnétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 110.342.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et liquidation de la société suivante:

MAGNETIQUE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9636 BERLÉ, 14, Duerfstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B110342

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge, et liquidateur Maître Daniel CRAVATTE, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013169343/18.

(130206094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

O2C Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.782.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société O2C GROUP SA (en liquidation), avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme
Cédric SCHIRRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013169347/19.

(130206187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.808.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 3 octobre 2013

L'associé unique décide de renouveler les mandats de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Alain DE-LOBBE avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Antonis ANASTASIOU avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'associé unique décide également de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréé la société ERNST & YOUNG, avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels 2013, et de rayer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013170618/17.

(130208193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Syniverse Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la Société datée du 28 novembre 2013, la Société a pris acte des démissions de M. Guy Sochovsky et M. Artur Michalczyk en tant que gérants de la Société avec effet au 28 novembre 2013, et les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat gérants de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2014:

- Mme Laura Binion, née le 3 décembre 1956 à Atlanta, Georgie, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 8125 Highwoods Palm Way, Tampa FL 33647, Etats Unis d'Amérique;

- M. David Hitchcock, né le 29 décembre 1960 à Fairless Hills, Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique demeurant à 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, FL 33647, Etats Unis d'Amérique; and

- M. Nelson Murphy, né le 7 mai 1960 à Syracuse, New York, Etats Unis d'Amérique demeurant à 122 Rose Terrace, Barrington, Illinois 60010, Etats Unis d'Amérique.

Il résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Morten Brogger;

- Mme Laura Binion;

- M. David Hitchcock; et

- M. Nelson Murphy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013169350/28.

(130206464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Big Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.916.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2013

1. Le siège social a été transféré de L-1011 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. M. Jacques LOESCH a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Marc LOESCH a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. M. Claudio RIFFESER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5.12.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIG MOUNTAIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013170676/26.

(130208399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013170035/13.

(130207366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Verita F, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.313.

En date du 21 novembre 2013, l'actionnaire unique de la Société (i) a nommé Mme Yulia Klyukina, née le 27 septembre 1973, à Sverdlovskaya oblasten, Russie, avec adresse professionnelle sise au 2 Vassileos Pavlou Street, Office 301, CY-1096 Nicosia, Chypre, comme nouveau commissaire aux comptes statutaire de la Société, avec effet rétroactif au 17 septembre 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société pour 2018, devant se tenir en 2019, (ii) a nommé M. Igor Kovrovstev, né le 4 juillet 1964, à Leningrad, Russie, avec adresse professionnelle sise au 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur unique de la Société, avec effet rétroactif au 17 septembre 2013 et pour une période de 6 (six) ans renouvelable.

En date du 21 novembre 2013, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat au 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013169354/18.

(130206481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

A.R.S. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.926.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170037/10.

(130207234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 159, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.056.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 05/10/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013170048/13.

(130207352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Fidentia Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.778.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société FIDENTIA GLOBAL HOLDINGS SARL (en liquidation), avec siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013169338/20.

(130206184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

6922767 Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.772,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

—
En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Daren Schneider

- Joan Schweikart Hooper

- Dod Wales

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Hille-Paul Schut

- Richard Brekelmans

- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013169319/24.

(130205788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Adeo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170039/10.

(130207493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013170038/11.

(130207475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170051/9.

(130207306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Coral Doonbeg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.779.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 décembre 2013, que l'associé unique King Street Capital, L.P. a transféré la totalité de ses 12.500 parts qu'il détenait dans la Société à

- CORAL CANARY LAND, L.L.C, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, immatriculée auprès du registre de Commerce du Delaware, sous le numéro 5286411, ayant son siège social à l'adresse suivante: 615 S Dupont Hwy Dover, DE 19901 Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence, la totalité des 12.500 parts de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique CORAL CANARY LAND, L.L.C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.
Coral Doonbeg Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013170707/19.

(130208347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Y Real Estate Fund, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 159.635.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 novembre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013169304/15.

(130206172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**Poland Retail Topco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cabin Poland Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.576.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.323 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 November 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Cabin Poland Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, incorporated on 24 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert new second and fourth paragraphs which shall read as follows:

"The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets. "

"The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act."

B. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company will assume the name of "Poland Retail Topco III S.à r.l. "

C. Amendment of Article 22 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

"Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert new second and fourth paragraphs. Article 2 of the articles of incorporation will now read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of association of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

"Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünfzehnten Tage des Monats November.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.323, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 15. November 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Cabin Poland Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und noch nicht eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg ist (die «Gesellschaft»), gegründet am 24. Oktober 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, dabei im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht zu werden.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünf hundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte über die ein Beschluss getroffen werden soll sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines neuen zweiten und eines neuen vierten Paragraphen die wie folgt lauten:

„Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen. " "

„Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte." "

B. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Poland Retail Topco III S.à r.l." "

C. Abänderung von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die

Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen."

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern durch Einfügung eines neuen zweiten und eines neuen vierten Paragraphen. Artikel 2 der Satzung wird fortan folgenden Wortlaut haben:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen."

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen."

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52097. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. November 2013.

Référence de publication: 2013161263/245.

(130198389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.791.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 3 octobre 2013

L'associé unique décide de renouveler les mandats de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Alain DELOBBE avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Antonis ANASTASIOU avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'associé unique décide également de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, inscrit erronément sous ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013170622/17.

(130208256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.776.203,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

JCF III Europe Holdings L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' Register under number WK-48187, with its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Johanna Wittek, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.027, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2011 number 1788. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo

Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary on 07 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 July 2013 number 1792 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-five thousand three hundred twenty-seven euro (EUR 1,725,327) in order to reduce it from its present amount of eight million five hundred one thousand five hundred thirty euro (EUR 8,501,530) down to six million seven hundred seventy-six thousand two hundred three euro (EUR 6,776,203) by repurchase and cancellation of the following classes of shares in whole within the Investment Share Class 2 (as defined in the articles of association of the Company) (the "Investment Shares Class 2") in the following order (together, the "Cancelled Shares") for an aggregate consideration corresponding to the NAV (as defined in the articles of association of the Company) of that proportion of the investment which the Cancelled Shares are tracking which corresponds to the proportion of Cancelled Shares of the Investment Shares Class 2 (the "Repurchase Price 1") and amounting to a total of two million three hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-six euro (EUR 2,359,986):

- one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class J2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class I2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class H2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class G2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class F2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class E2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class D2 Shares,
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class C2 Shares, and
 - one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class B2 Shares,
- all having a par value of one euro (EUR 1).

The Sole Shareholder is entitled to receive from the Company, as consideration for the cancellation of the Cancelled Shares, an amount of two million three hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-six euro (EUR 2,359,986) which shall be off-set against a receivable the Company holds against the Sole Shareholder in a corresponding amount.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) sub-classes of shares within the share class A2 in the share capital of the Company (the "Class A2 Ordinary Shares"), referred to as "Class A2-1 Ordinary Shares", "Class A2-2 Ordinary Shares", "Class A2-3 Ordinary Shares", "Class A2-4 Ordinary Shares", "Class A2-5 Ordinary Shares", "Class A2-6 Ordinary Shares", "Class A2-7 Ordinary Shares", "Class A2-8 Ordinary Shares", "Class A2-9 Ordinary Shares" and "Class A2-10 Ordinary Shares", each having a par value of one euro (EUR 1).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all the existing one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) Class A2 Ordinary Shares into:

- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-1 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-2 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-3 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-4 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-5 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-6 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-7 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-8 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-9 Ordinary Shares, and
- nineteen thousand one hundred seventy-three (19,173) Class A2-10 Ordinary Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company with immediate effect, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million seven hundred seventy-six thousand two hundred three euro (EUR 6,776,203) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter), one million eight hundred fifty-seven thousand

(1,857,000) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter) and three million two hundred fifteen thousand (3,215,000) shares in the Investment Shares Class 4 (as defined in article 11 hereinafter) which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

- (a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- (b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C1 Ordinary Shares");
- (d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D1 Ordinary Shares");
- (e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E1 Ordinary Shares");
- (f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F1 Ordinary Shares");
- (g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G1 Ordinary Shares");
- (h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H1 Ordinary Shares");
- (i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I1 Ordinary Shares"); and
- (j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 2:

- (a) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-1 Ordinary Shares"),
- (b) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-2 Ordinary Shares"),
- (c) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-3 Ordinary Shares"),
- (d) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-4 Ordinary Shares"),
- (e) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-5 Ordinary Shares"),
- (f) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-6 Ordinary Shares"),
- (g) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-7 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-7 Ordinary Shares"),
- (h) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-8 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-8 Ordinary Shares"),
- (i) nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-9 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-9 Ordinary Shares"), and
- (j) nineteen thousand one hundred seventy-three (19,173) Class A2-10 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-10 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 3:

- (a) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- (b) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B3 Ordinary Shares");
- (c) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class C3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C3 Ordinary Shares");
- (d) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class D3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D3 Ordinary Shares");
- (e) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class E3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E3 Ordinary Shares");

(f) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class F3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F3 Ordinary Shares");

(g) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class G3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G3 Ordinary Shares");

(h) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class H3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H3 Ordinary Shares");

(i) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class I3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I3 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class J3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J3 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 4:

(a) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A4 Ordinary Shares");

(b) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B4 Ordinary Shares");

(c) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class C4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C4 Ordinary Shares");

(d) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class D4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D4 Ordinary Shares");

(e) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class E4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E4 Ordinary Shares");

(f) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class F4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F4 Ordinary Shares");

(g) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class G4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G4 Ordinary Shares");

(h) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class H4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H4 Ordinary Shares");

(i) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class I4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I4 Ordinary Shares"); and

(j) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class J4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J4 Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

For the purposes of article 7 of the Company's articles of association, any repurchase and cancellation of classes of shares within the Investment Shares Class 2 shall be made in reverse numerical order (starting with class A2-10)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder, considering the provisions of the articles of association of the Company as amended pursuant to the above resolutions, resolves to further decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-two thousand five hundred thirty-three euro (EUR 172,533) in order to reduce it from its present amount of six million seven hundred seventy-six thousand two hundred three euro (EUR 6,776,203) down to six million six hundred three thousand six hundred seventy euro (EUR 6,603,670) by repurchase and cancellation of the following classes of shares in whole within the Investment Share Class 2 in the following order (together, the "Cancelled A Shares") for a consideration corresponding to the NAV (as defined in the articles of association of the Company) of that proportion of the investment which the Cancelled A Shares are tracking which corresponds to the proportion of Cancelled A Shares of the Investment Shares Class 2 (the "Repurchase A Price") and amounting to a total of one hundred seventy-eight thousand nine hundred sixty-nine euro (EUR 178,969):

- nineteen thousand one hundred seventy-three (19,173) Class A2-10 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-9 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-8 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-7 Ordinary Shares,

- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-6 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-5 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-4 Ordinary Shares,
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-3 Ordinary Shares, and
- nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-2 Ordinary Shares.

The Sole Shareholder is entitled to receive from the Company, as consideration for the cancellation of the Cancelled A Shares, an amount of one hundred seventy-eight thousand nine hundred sixty-nine euro (EUR 178,969) which shall be off-set against a receivable the Company holds against the Sole Shareholder in an corresponding amount.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company with immediate effect, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million six hundred three thousand six hundred seventy euro (EUR 6,603,670) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), nineteen thousand one hundred seventy (19,170) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter), one million eight hundred fifty-seven thousand (1,857,000) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter) and three million two hundred fifteen thousand (3,215,000) shares in the Investment Shares Class 4 (as defined in article 11 hereinafter) which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

- (a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- (b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C1 Ordinary Shares");
- (d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D1 Ordinary Shares");
- (e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E1 Ordinary Shares");
- (f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F1 Ordinary Shares");
- (g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G1 Ordinary Shares");
- (h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H1 Ordinary Shares");
- (i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I1 Ordinary Shares"); and
- (j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 2:

nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 3:

- (a) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- (b) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B3 Ordinary Shares");
- (c) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class C3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C3 Ordinary Shares");
- (d) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class D3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D3 Ordinary Shares");
- (e) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class E3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E3 Ordinary Shares");
- (f) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class F3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F3 Ordinary Shares");
- (g) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class G3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G3 Ordinary Shares");

(h) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class H3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H3 Ordinary Shares");

(i) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class I3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I3 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class J3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J3 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 4:

(a) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A4 Ordinary Shares");

(b) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B4 Ordinary Shares");

(c) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class C4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C4 Ordinary Shares");

(d) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class D4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D4 Ordinary Shares");

(e) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class E4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E4 Ordinary Shares");

(f) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class F4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F4 Ordinary Shares");

(g) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class G4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G4 Ordinary Shares");

(h) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class H4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H4 Ordinary Shares");

(i) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class I4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I4 Ordinary Shares"); and

(j) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class J4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J4 Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Seventh resolution

The Sole Shareholder further resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred forty-three thousand euro (EUR 643,000) in order to reduce it from its present amount of six million six hundred three thousand six hundred seventy euro (EUR 6,603,670) down to five million nine hundred sixty thousand six hundred seventy euro (EUR 5,960,670) by repurchase and cancellation of the following classes of shares in whole within the Investment Share Class 4 (as defined in the articles of association of the Company) (the "Investment Shares Class 4") in the following order (together, the "Cancelled Class 4 Shares") for an aggregate consideration corresponding to the NAV (as defined in the articles of association of the Company) of that proportion of the investment which the Cancelled Class 4 Shares are tracking which corresponds to the proportion of Cancelled Class 4 Shares of the Investment Shares Class 4 (the "Repurchase Price 3") and amounting to a total of seven million nine hundred fifty-seven thousand two hundred twenty-four euro (EUR 7,957,224):

- three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) Class J4 Shares,
 - three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) Class I4 Shares,
- all having a par value of one euro (EUR 1).

The Sole Shareholder is entitled to receive from the Company, as consideration for the cancellation of the Cancelled Class 4 Shares, an amount of seven million nine hundred fifty-seven thousand two hundred twenty-four euro (EUR 7,957,224) to be paid as follows:

- An amount of seven million four hundred ninety-three thousand one hundred sixty-three euro (EUR 7,493,163) shall be offset against a receivable the Company holds against the Sole Shareholder in a corresponding amount; and
- An amount of four hundred sixty-four thousand sixty-one euro (EUR 464,061) shall be paid in cash to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledges and approves that, as a result of the preceding resolutions, it is entitled to receive a total amount of ten million four hundred and ninety-six thousand one hundred and seventy-nine Euro (EUR 10,496,179,-) out of which

- EUR 2,540,860 corresponds to the aggregate par value of the shares cancelled and the related reduction of the share capital; and

- EUR 7,955,319 is paid out of the distributable reserves of the Company as follows:

EUR 2,000,000 by a reduction and repayment of the special equity reserve account (account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts) and EUR 5,955,319 by a distribution of the Company's available profit.

To the fullest extent required, in connection with the latter distribution, the Sole Shareholder approves an allocation of an amount of EUR 297,765.95 to the Company's legal reserve.

The availability of the distributable reserves to proceed to the above has been produced to the notary.

Eighth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company with immediate effect, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set five million nine hundred sixty thousand six hundred seventy euro (EUR 5,960,670) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), nineteen thousand one hundred seventy (19,170) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter), one million eight hundred fifty-seven thousand (1,857,000) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter) and two million five hundred seventy-two thousand (2,572,000) shares in the Investment Shares Class 4 (as defined in article 11 hereinafter) which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

(a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A1 Ordinary Shares");

(b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Ordinary Shares");

(c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C1 Ordinary Shares");

(d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D1 Ordinary Shares");

(e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E1 Ordinary Shares");

(f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F1 Ordinary Shares");

(g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G1 Ordinary Shares");

(h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H1 Ordinary Shares");

(i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I1 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 2:

nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2-1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 3:

(a) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A3 Ordinary Shares");

(b) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B3 Ordinary Shares");

(c) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class C3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C3 Ordinary Shares");

(d) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class D3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D3 Ordinary Shares");

(e) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class E3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E3 Ordinary Shares");

(f) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class F3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F3 Ordinary Shares");

(g) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class G3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G3 Ordinary Shares");

(h) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class H3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H3 Ordinary Shares");

(i) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class I3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I3 Ordinary Shares"); and

(j) one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class J3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J3 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 4:

(a) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A4 Ordinary Shares");

(b) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B4 Ordinary Shares");

(c) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class C4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C4 Ordinary Shares");

(d) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class D4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D4 Ordinary Shares");

(e) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class E4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E4 Ordinary Shares");

(f) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class F4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F4 Ordinary Shares");

(g) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class G4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G4 Ordinary Shares"); and

(h) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class H4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H4 Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2.500,-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

JCF III Europe Holdings L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Îles Cayman, immatriculé dans les Îles Cayman sous le numéro WK-48187, ayant son siège social auprès de Walkers Corporate Services Limited, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

ici représenté par Johanna Wittek, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique Associé Unique») de JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1788 en date du 5 août 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 7 mai 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1792, en date du 25 juillet 2013 (ci-après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million sept cent vingt-cinq mille trois cent vingt-sept euros (EUR 1.725.327) afin de le réduire de son montant actuel de huit millions cinq cent un mille cinq cent trente euros (EUR 8.501.530) jusqu'à six millions sept cent soixante-seize mille deux cent trois euros (EUR 6.776.203) par le rachat et l'annulation de l'intégralité des classes suivantes de parts sociales au sein de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (tel que défini dans les statuts de la Société) (la «Classe de Parts Sociales d'Investissement 2») dans l'ordre suivant (ensemble, les «Parts Sociales Annulées») pour une contrepartie totale correspondant au VNI (tel que défini dans les statuts de la Société) de la partie de l'investissement à laquelle se rapportent les Parts Sociales Annulées qui correspond à la partie des Parts Sociales Annulées de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (le «Prix de Rachat 1») et s'élevant à un montant total de deux millions trois cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 2.359.986):

- Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe J2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe I2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe H2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe G2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe F2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe E2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe D2,
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe C2, et
 - Cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales de Classe B2,
- ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

L'Associé Unique est en droit de recevoir de la Société, en contrepartie de l'annulation des Parts Sociales Annulées, un montant de deux millions trois cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 2.359.986) qui sera compensé par une créance détenue par la Société à l'encontre de l'Associé Unique pour un montant correspondant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) sous-classes de parts sociales au sein de la classe de parts sociales A2 dans le capital social de la Société (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2»), dénommées les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-2», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-3», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-4», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-5», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-6», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-7», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-8», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-9», les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-10», ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir l'intégralité des cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 en:

- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-2,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-3,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-4,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-5,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-6,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-7,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-8,

- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-9, et
- Dix-neuf mille cent soixante-treize (19.173) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-10.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société avec effet immédiat, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions sept cent soixante-seize mille deux cent trois euros (EUR 6.776.203) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), cent quatre-vingt-onze mille sept cent trois (191.703) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), d'un million huit cent cinquante-sept mille (1.857.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) et de trois millions deux cent quinze mille (3.215.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

- (a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»);
- (b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»);
- (c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»);
- (d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»);
- (e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»);
- (f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»);
- (g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G1»);
- (h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»);
- (i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»); et
- (j) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 2:

- (a) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1»);
- (b) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-2»);
- (c) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-3»);
- (d) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-4»);
- (e) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-5»);
- (f) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-6»);
- (g) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-7 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-7»);
- (h) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-8 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-8»);
- (i) dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-9 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-9»); et
- (j) dix-neuf mille cent soixante-treize (19.173) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-10 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-10»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 3:

(a) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(b) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(c) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(d) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(e) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(f) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(g) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(h) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(i) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(j) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J3»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 4:

(a) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

(e) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);

(f) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);

(g) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»);

(h) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»);

(i) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe I4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I4»); et

(j) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe J4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J4»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Aux fins de l'article 7 des statuts de la Société, tout rachat et annulation de classes de parts sociales au sein de la Classe de Part Sociale d'Investissement 2 se fera par ordre numérique décroissant (en commençant par la classe A2-10).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique, considérant les dispositions des statuts de la Société comme modifiées en vertu des résolutions ci-dessus, décide en outre de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze mille cinq cent

trente-trois euros (EUR 172.533) afin de le réduire de son montant actuel de six millions sept cent soixante-seize mille deux cent trois euros (EUR 6.776.203) jusqu'à six millions six cent trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.603.670) par le rachat et l'annulation de l'intégralité des classes suivantes de parts sociales au sein de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 dans l'ordre suivant (ensemble, les «Parts Sociales A Annulées») pour une contrepartie totale correspondant au VNI (tel que défini dans les statuts de la Société) de la partie de l'investissement à laquelle se rapportent les Parts Sociales A Annulées qui correspond à la partie des Parts Sociales A Annulées de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (le «Prix de Rachat A») et s'élevant à un montant total de cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 178.969):

- Dix-neuf mille cent soixante-treize (19.173) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-10,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-9,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-8,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-7,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-6,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-5,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-4,
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-3, et
- Dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-2.

L'Associé Unique est en droit de recevoir de la Société, en contrepartie de l'annulation des Parts Sociales A Annulées, un montant de cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 178.969) qui sera compensé par une créance détenue par la Société à l'encontre de l'Associé Unique pour un montant correspondant.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société avec effet immédiat, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions six cent trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.603.670) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), d'un million huit cent cinquante-sept mille (1.857.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) et de trois millions deux cent quinze mille (3.215.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

- (a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»);
- (b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»);
- (c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»);
- (d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»);
- (e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»);
- (f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»);
- (g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G1»);
- (h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»);
- (i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»); et
- (j) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 2:

dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 3:

(a) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(b) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(c) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(d) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(e) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(f) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(g) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(h) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(i) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(j) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J3»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 4:

(a) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

(e) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);

(f) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);

(g) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»);

(h) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»);

(i) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe I4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I4»); et

(j) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe J4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J4»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide en outre de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-trois mille euros (EUR 643.000) afin de le réduire de son montant actuel de six millions six cent trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 6.603.670) jusqu'à cinq millions neuf cent soixante mille six cent soixante-dix euros (EUR 5.960.670) par le rachat et l'annulation de l'intégralité des classes suivantes de parts sociales au sein de la Classe de Parts Sociales

d'Investissement 4 (tel que défini dans les statuts de la Société) (la «Classe de Parts Sociales d'Investissement 4») dans l'ordre suivant (ensemble, les «Parts Sociales de Classe 4 Annulées») pour une contrepartie totale correspondant au VNI (tel que défini dans les statuts de la Société) de la partie de l'investissement à laquelle se rapportent les Parts Sociales de Classe 4 Annulées qui correspond à la partie des Parts Sociales de Classe 4 Annulées de la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (le «Prix de Rachat 3») et s'élevant à un montant total de sept millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.957.224):

- Trois cent vingt et un mille cinq cent (321.500) Parts Sociales de Classe J4,
 - Trois cent vingt et un mille cinq cent (321.500) Parts Sociales de Classe I4,
- ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

L'Associé Unique est en droit de recevoir de la Société, en contrepartie de l'annulation des Parts Sociales de Classe 4 Annulées, un montant de sept millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.957.224) à libérer comme suit:

- Un montant de sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-trois euros (EUR 7.493.163) sera compensé par une créance détenue par la Société à l'encontre de l'Associé Unique pour un montant correspondant; et
- Un montant de quatre cent soixante-quatre mille soixante-et-un euros (EUR 464.061) sera versé en numéraire à l'Associé Unique.

L'Associé Unique reconnaît et approuve que, en conséquence des résolutions qui précèdent, il est en droit de recevoir un montant total de dix millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 10.496.179,-) duquel:

- EUR 2.540.860 correspond à la valeur nominale totale des parts sociales annulées et la réduction du capital social correspondant; et
- EUR 7.955.319 est payé au moyen des réserves distribuables de la Société comme suit:

EUR 2.000.000 par une réduction et un remboursement du compte de réserve spécial (Compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres» du plan comptable normalisé luxembourgeois) et EUR 5.955.319 par une distribution des profits disponibles de la Société.

Dans toute la mesure requise, en ce qui concerne la dernière distribution, l'Associé Unique approuve l'affectation d'un montant de EUR 297.765,95 à la réserve légale de la Société.

Il a été justifié au notaire de la disponibilité des réserves distribuables à procéder aux opérations ci-dessus.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société avec effet immédiat, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq millions neuf cent soixante mille six cent soixante-dix euros (EUR 5.960.670) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), d'un million huit cent cinquante-sept mille (1.857.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) et de deux millions cinq cent soixante-douze mille (2.572.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

- (a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»);
- (b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»);
- (c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»);
- (d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»);
- (e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»);
- (f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»);
- (g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G1»);
- (h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»);
- (i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»); et

(j) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 2:

dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 3:

(a) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(b) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(c) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(d) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(e) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(f) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(g) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(h) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(i) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(j) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J3»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 4:

(a) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

(e) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);

(f) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);

(g) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»); et

(h) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52088.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161450/819.

(130198432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.697.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hermes Real Estate Senior Debt Fund GP Limited, a limited company organized under the laws of England and Wales, with registered office at Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8861436, acting in its capacity as general partner on behalf of Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, with registered office at Lloyds Chambers, Portsoken Street, London, E1 8HZ, United Kingdom (the Founding Shareholder),

here represented by Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 10, 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Founding Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Founding Shareholder requested the notary to record the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose articles of association shall read as follows:

Art. 1. Definitions. Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.
Company Law	means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of Shareholders of the Company, in application of Article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	has the meaning given to it in Article 11.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and Share means any of them.

Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the register of Shareholders of the Company as the only holder of the Shares from time to time, in application of Article 185 of the Company Law.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

Art. 4. Duration of the Company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The Company's registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) Shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company is reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual general meeting - Other general meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on December 15 of every year at 2 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 12. Convening notices, quorum, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any Manager, calls the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution(s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager. Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Powers of the board / Sole manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of any Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

Art. 19. Liability of the manager(s). The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of July and ends on the thirtieth (30th) day of June of each year.

Art. 22. Annual accounts. The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The Annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate object and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;

(iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in proportion to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders."

Transitional provisions

The first accounting year begins on the date hereof and ends on June 30, 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to fifteen thousand (15,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Statement - Costs

The notary declares that the conditions prescribed by Articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles also comply with the provisions of Articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following persons are appointed as managers of the Company:

- Alexandra Fantuz, manager, born on September 25, 1974 in Hayange, France, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Philip Godley, manager, born on March 21, 1974 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(c) the Board members are appointed for an undetermined period; and

(d) the address of the registered office of the Company is set at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Founding Shareholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signs the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le onze du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hermes Real Estate Senior Debt Fund GP Limited, une limited company constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Lloyd Chambers, Portsoken, Londres, E1 8HZ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8861436, agissant en sa qualité de general partner pour le compte d'Hermes Real Estate Senior Debt Fund L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Lloyd Chambers, Portsoken, Londres E1 8HZ, Royaume-Uni (l'Associé Fondateur), ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de l'Associé Fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandataire de l'Associé Fondateur, a requis le notaire d'enregistrer la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale de(s) (l') Associé(s).
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteur unique des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	prend la signification donnée à ce terme à l'article 11.
Société	signifie Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés au fil du temps.

Art. 2. Forme et dénomination. La dénomination de la Société est «Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister de toute autre manière toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs

pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations et transactions (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique, dans les limites de la commune de Luxembourg.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans ce cas, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

Art. 7. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur.

La Société peut se baser sur la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par tout Gérant ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

Art. 8. Cession de parts sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Associés. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale annuelle. Elle se tient le 15 décembre de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger.

Les autres Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

Art. 12. Avis de convocation, quorum, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Circulaires des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute Assemblée Générale sont envoyées, par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, à chaque Associé, à son adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunion du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, peut mais ne doit pas être Gérant.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par tout Gérant, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute réunion du Conseil sont envoyées à chaque Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion.

La réunion peut être tenue sans convocation préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant au lieu et heure prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant, manuellement ou par signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise). La date de la résolution sera alors la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil et procès-verbaux des résolutions du gérant unique. Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et tenus au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux des réunions sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, tout Gérant ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Art. 16. Pouvoirs du conseil/Gérant unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de la gestion journalière et des affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. Ce représentant permanent, dont les actes en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette entité engageront la Société, agira au nom et pour le compte de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques dans la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature de tout Gérant ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.

Art. 19. Responsabilité du (des) gérant(s). Le(s) Gérant(s), en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Chaque Gérant n'est qu'un agent autorisé et n'est donc responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Surveillance. Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse, dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels de la Société et un inventaire à la fin de chaque exercice social.

Chaque Associé peut inspecter l'inventaire et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé à l'article 6 des Statuts de temps à autre et devient à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale Annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut, dans les limites de la Loi sur les Sociétés, décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte l'objet et la politique de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année pour laquelle des comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a constaté dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de celle-ci, en rembourser l'excédent à la Société.
- (vii)

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation sera, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 30 juin 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire par le biais d'un certificat de blocage.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);
- (b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:
 - Alexandre Fantuz, gérant, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Philip Godley, gérant, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (c) les membres du Conseil sont nommés pour une durée indéterminée; et
- (d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de l'Associé Fondateur, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161419/640.

(130197893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Lëtzebuenger Informatiksolympiad (LIO) a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 119, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 9.758.

—
STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui y seront admis ultérieurement, il a été créé par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée et les présents statuts.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination «Lëtzebuenger Informatiksolympiad (LIO) a.s.b.l.».

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé à Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet

- l'organisation d'une compétition scolaire nationale de programmation et d'algorithmique, intitulée «Lëtzebuenger Informatikolympiad» (LIO), visant à identifier des élèves ayant des compétences particulières dans la résolution de problèmes sur ordinateur, dans la conception d'algorithmes et l'implémentation de programmes à l'aide d'un langage de programmation;

- la sélection, parmi les lauréats et autres finalistes de cette compétition scolaire nationale, des élèves qui représentent le Grand-Duché de Luxembourg à la compétition scientifique de renommée mondiale «International Olympiad in Informatics» (IOI);

- la participation luxembourgeoise à la «International Olympiad in Informatics» et notamment le soutien moral et matériel des élèves participants;

- les relations avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et avec d'éventuels sponsors privés pour résoudre des questions essentiellement financières liées à l'organisation de la LIO et à la participation luxembourgeoise à l'IOI.

Art. 4. L'association est neutre et indépendante en matière religieuse et politique. Elle s'engage à s'abstenir de toute activité religieuse ou politique au sein de l'association.

Chapitre II. - Membres, Admission, Démission, Exclusion.

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à quatre.

Art. 6. L'Association se compose de:

- membres fondateurs;
- membres effectifs;
- membres d'honneur.

Art. 7. Les membres de la Lëtzebuenger Informatikolympiad (LIO) a.s.b.l. réunis lors de la création de celle-ci sont à considérer comme membres fondateurs.

Art. 8. Sont membres effectifs toutes personnes qui versent la cotisation annuelle et qui adhèrent aux présents statuts.

Art. 9. Peuvent être nommés membres d'honneur les personnes prêtant à l'association leur aide morale et financière ou ayant rendu à l'association des services appréciables sans toutefois pouvoir se prévaloir d'un droit de vote actif ou passif lors des assemblées.

Art. 10. Le membre perd ses droits:

- par sa démission de la Lëtzebuenger Informatikolympiad (LIO) a.s.b.l.;
- par exclusion.

Art. 11. La démission doit être signifiée par écrit au président.

Art. 12. L'exclusion pourra être prononcée par l'Assemblée Générale dans les cas suivants:

- non-paiement de la cotisation;
- infraction aux statuts de l'association;
- agissements contraires aux intérêts de l'association.

Art. 13. Par suite de la démission ou de l'exclusion d'un membre, tous les droits et revendications quelconques sur les prestations et le patrimoine de la société se perdent.

Art. 14. Un membre démissionnaire peut demander sa réadmission en qualité de nouveau membre.

Chapitre III. - Cotisation, Administration, Conseil d'administration

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales: tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration fixe les montants des cotisations. Ces montants ne doivent pas dépasser 100 EUR.

Art. 17. L'association est gérée par le conseil d'administration. Il comprend un président, un secrétaire, un trésorier et au moins un autre membre, sans pour autant pouvoir dépasser le nombre total de 14 membres, et est élu pour une durée de 2 ans. Les membres sont rééligibles. Le président, le secrétaire et le trésorier sont choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Le conseil d'administration peut se faire seconder dans ses devoirs par des experts avec voix consultative.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité simple de ses membres assiste à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage des voix celle du président prévaut.

Art. 19. Le président surveille l'exécution des décisions prises. Il signe avec le secrétaire tous les actes et délibérations et représente la société judiciairement et extrajudiciairement.

En cas d'empêchement du président, le doyen d'âge préside les débats.

Le trésorier est chargé de tous les travaux relatifs à la gestion financière.

Le secrétaire est chargé des travaux administratifs et du secrétariat.

Art. 20. Le conseil de surveillance composé de 2 membres est chargé de la surveillance des opérations comptables et financières. 11 est désigné annuellement par l'assemblée générale pour la durée d'un an.

Chapitre IV. - Assemblées générales

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire aura lieu au courant du premier trimestre de chaque année scolaire sur convocation du président ou du conseil d'administration pour se prononcer sur la conduite et le compte-rendu financier du conseil d'administration.

La convocation avec l'ordre du jour doit se faire au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 22. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et engagent tous les sociétaires. En cas de partage de voix, la proposition est remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale et est à considérer comme rejetée, si la majorité n'est pas acquise lors de cette seconde assemblée.

Art. 23. Les propositions et interpellations devront parvenir par écrit au conseil d'administration au moins huit jours avant l'assemblée.

Art. 24. Le Président et le conseil d'administration peuvent convoquer des assemblées générales extraordinaires. La convocation d'une assemblée extraordinaire est obligatoire endéans un délai d'un mois sur demande motivée par écrit d'au moins un cinquième des membres fondateurs et effectifs.

La convocation avec l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire doit se faire au moins huit jours avant la date de la réunion.

Art. 25. Tous les membres effectifs ou fondateurs ont un droit de vote égal. Il sera loisible aux membres effectifs et fondateurs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Chaque membre effectif ou fondateur ne pourra cependant représenter plus d'un autre membre effectif ou fondateur.

Chapitre V. - Ressources

Art. 26. Pour réaliser ses objectifs, l'association pourra disposer outre des cotisations de tous moyens admis par la loi.

Chapitre VI. - Modifications aux statuts, Dissolution, Liquidation, divers

Art. 27. Les modifications aux statuts auront lieu conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 modifiée, la décision de dissolution selon l'article 20 de la même loi et par la voie d'une assemblée générale extraordinaire convoquée et tenue selon les présents statuts.

Art. 28. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'Assemblée générale extraordinaire déterminera la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation autant que possible en vue de laquelle l'association avait été créée.

Art. 29. Sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Art. 30. Les fonctions au sein du conseil d'administration sont honorifiques et les membres n'ont droit qu'au remboursement de leurs débours autorisés.

Nom	Prénom	Profession	Nationalité	Domicile
Bredemus	Luc	Professeur	luxembourgeoise	9 rue de la Croix L-3823 Schifflange
Jans	Jean Marie	Professeur	luxembourgeoise	39 rue de la Libération L-3249 Bettembourg
Reckinger	Jean	Professeur	luxembourgeoise	15 rue de Beyren L-5376 Uebersyren
Silverio	Donnino	Professeur	luxembourgeoise	23 route de Luxembourg L-6130 Junglinster

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013163014/111.

(130199624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.